

Date de convocation :
22 octobre 2024

Affiché le :
12 novembre 2024

Nombre de membres :
En exercice : 23
Présents : 14
Votants : 17

Conseil d'administration Séance du 8 novembre 2024

Délibération n°29-2024
Créations de postes/Modification du
tableau des effectifs de l'école supérieure
d'arts & médias de Caen/Cherbourg

M. Pierre Schmit a été désigné secrétaire de séance.

Étaient présents :

Mme Virginie AVICE, Mme Agnès DOLHEM, Mme Catherine GENTILE, Mme Pauline GUELAUD, M. Efthimios KOUVATAS, M. Thomas LEBLOND, Mme Agnès LELIEVRE, Mme Angélique LINGER, M. Thierry MACHEFERT, M. Eddy MANERLAX, Mme Myriam MECHITA, M. Marc POTTIER, Mme Ghislaine RIBALTA, M. Pierre SCHMIT.

Ont donné procuration :

M. Lamri ADOUI à M. Thierry MACHEFERT, M. Romain BAIL à M. Pierre SCHMIT, Mme Béatrice DIDIER à M. Thomas LEBLOND, Mme GAVINI-CHEVET à Mme Agnès LELIEVRE, M. Jean-Michel KNOP à Mme Pauline GUELAUD, M. Didier PERRIER à Mme Catherine GENTILE.

Étaient excusés :

M. Lamri ADOUI, M. Romain BAIL, Mme Julie BARENTON-GUILLAS, Mme Béatrice DIDIER, Mme Nathalie DONATIN, Mme Juliette DUVIAU, Mme Christine GAVINI-CHEVET, M. Antoine JEAN, M. Jean-Michel KNOP, Mme Ophélie PARLANT, M. Didier PERRIER, M. Emmanuel VASSAL.

Était absent :

M. Christopher MILES.

Étaient Invitées :

Mme Marina CAVAILLES, Mme Svetlana SVETLOVA, Mme Anne TROWSKI.

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg ;
- Vu l'avis en date du 22 octobre du CST.

Il est proposé au Conseil d'administration de procéder à la création au 1^{er} novembre 2024 :

- d'un poste d'adjoint technique (catégorie C) pour renforcer le service scolarité en remplacement d'un adjoint technique territorial (catégorie C) mis à disposition par la Communauté urbaine de Caen la mer et qui a fait valoir ses droits à la retraite ;

- de deux postes de technicien (catégorie B) pour remplacer deux techniciens des ateliers mis à disposition par la Communauté urbaine de Caen la mer et qui ont fait valoir leurs droits à la retraite ;

- d'un poste de professeur d'enseignement artistique (catégorie A) en support d'un deuxième contrat doctoral accueilli à l'ésam Caen/Cherbourg à compter de 2025 et financés par l'État et la Région Normandie.

DELIBERATION:

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

Décide d'intégrer cette modification au tableau des effectifs de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg au 1^{er} novembre 2024 ;

Adopte le tableau des effectifs ainsi établi au 1^{er} novembre 2024 ;

Autorise le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Président,



Marc Pottier

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
		17	0	0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au représentant de l'État et de son affichage le 12 novembre 2024.

Accusé de réception en préfecture
014-200028132-20241112-Delib29-2024-DE
Date de télétransmission : 12/11/2024
Date de réception préfecture : 12/11/2024